



Médecine du travail : une attaque indigne, inacceptable

Le conseil national de l'ordre des médecins persiste à porter gravement atteinte aux médecins du travail, à leur métier, prérogatives, responsabilités et éthique professionnelle. Il le fait à partir des plaintes employeurs, lesquels tentent de cacher les dégâts générés par le travail en faisant attaquer, par cette instance, les témoins professionnels que sont les médecins du travail.

Hier, le conseil condamnait des médecins du travail pour avoir attesté d'atteintes à la santé par le travail (ex : Dr Huez), aujourd'hui il poursuit et condamne un autre médecin pour avoir remis à deux salariées une copie d'études de poste participant de leur dossier médical. Circonstance aggravante pour tout employeur, l'étude de poste fait aussi valoir un harcèlement sexuel.

Chaque attaque de sa part, à l'encontre de médecins qui font leur travail, tente de créer du contentieux quant aux obligations non dérogatoires de tout employeur relatives à la préservation de la santé physique et mentale des travailleurs. D'autre part, le conseil de l'ordre semble ignorer que le harcèlement sexuel constitue un délit quelle que soit la sphère dans laquelle il est exercé et qu'une loi est censée protéger les lanceurs d'alerte. Ces pratiques récurrentes du conseil sont illégitimes, indignes, inacceptables.

La Ferc Cgt appelle à soutenir le docteur Karine Djemil, ce 17 janvier à 10h, devant la chambre disciplinaire du conseil national de l'ordre des médecins, 4 rue Léon Jost, Paris 17^{ème} ; comme elle appellera à soutenir tout médecin du travail poursuivi dans le cadre de ses prérogatives.

Montreuil, le 14 janvier 2018